

Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

Mise à jour :

04/11/2022

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition :

30/11/2022

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Solution basique de fuchsine phénolique (113661)
Identifiant unique de formulation : DRP15-0025504

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Pour être utilisée exclusivement dans la fabrication, reconditionnement, transformation ou laboratoire.

Usages déconseillés

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/distributeur)

DC Fine Chemicals Ltd

Rue : 88 Hill Top

Code postal/Lieu : NW11 6DY London United Kingdom

Téléphone : +44 (0)20 7586 6800

Télécopie : +44 (0)20 7504 1701

Contact pour informations : info@dcfinechemicals.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

(Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 08h00 à 18h00)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 ; H312 - Toxicité aiguë (dermique) : Catégorie 4 ; Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 ; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 4 ; Nocif par inhalation.

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Muta. 2 ; H341 - Mutagénicité sur les cellules germinales : Catégorie 2 ; Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

Mise à jour :

04/11/2022

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition :

30/11/2022



Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Corrosion (GHS05) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

DANGER

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Ethanol absolu partiellement dénaturé au Bitrex ; N°CAS : 64-17-5

Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2

Fuchsine basique (C.I. 42510) ; N°CAS : 632-99-5

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Conseils de prudence

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Ethanol absolu partiellement dénaturé au Bitrex ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-XXXX ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : ≥ 7.9 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

Phénol cristaux détachés ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471329-32-XXXX ; N°CE : 203-632-7; N°CAS : 108-95-2

Poids : ≥ 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H311 Acute Tox. 3 ; H331 Muta. 2 ; H341 STOT RE 2 ; H373 Skin Corr. 1B ; H314

Fuchsine basique (C.I. 42510) ; Numéro d'enregistrement REACH : N/D ; N°CE : 211-189-6; N°CAS : 632-99-5

Poids : ≥ 0.6 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 1A ; H350

Indications diverses

Texte complet des phrases H et EUH : voir section 16.

Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

Mise à jour :

04/11/2022

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition :

30/11/2022

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement. Éloigner la victime de la zone dangereuse. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de contact accidentel la victime peut présenter de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central, et dans les cas les plus graves une perte de conscience.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit est facilement inflammable, elle peut provoquer ou aggraver considérablement un incendie, il faut prendre les mesures de prévention nécessaires et écarter les risques. En cas d'incendie, il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers: Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé. Produits de pyrolyse, toxique

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique,

Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

produit :

Mise à jour : 04/11/2022

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition : 30/11/2022

d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

Pour les non-secouristes

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour le nettoyage

Les surfaces contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éviter la formation de poussière. Éliminer immédiatement les quantités renversées.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Mesures de protection

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.



Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas respirer les poussières.

Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

Mise à jour : 04/11/2022 Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)
Date d'édition : 30/11/2022

Précautions pour la protection de l'environnement

Utilisez un contenant approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Veillez à une bonne hygiène et à la propreté en général.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Température de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles
- Ne pas fumer.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

Conseils pour le stockage en commun

Stocker à une distance minimale de 3 m de: Produits chimiques/Produits réagissant facilement entre eux Protéger contre Humidité. Radiations UV/rayonnement solaire

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle. Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Valeurs limites au poste de travail

Ethanol absolu partiellement dénaturé au Bitrex ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : VLA (GLOB)

Valeur seuil : 1000 ppm / 1910 mg/m³

Version :

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

Ethanol absolu partiellement dénaturé au Bitrex ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 950 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 114 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : À long terme

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

produit :

Mise à jour : 04/11/2022

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition : 30/11/2022

Valeur seuil :	87 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	206 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	1900 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	950 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	343 mg/kg
Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2	
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	8 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	1.23 mg/kg p.c. /jour

PNEC

Ethanol absolu partiellement dénaturé au Bitrex ; N°CAS : 64-17-5	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Temps d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	0.96 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, libération temporaire)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Temps d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	2.75 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Temps d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	0.79 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Temps d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	3.6 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Voie d'exposition :	Terre
Temps d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	0.63 mg/kg

Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

produit :

Mise à jour : 04/11/2022

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition : 30/11/2022

Type de valeur limite :	PNEC (Intoxication secondaire)
Temps d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	0.72 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Temps d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	580 mg/l
Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Temps d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	0.0077 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Voie d'exposition :	Eau (y compris station d'épuration)
Temps d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	0.0077 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Lunettes avec protections sur les côtés Masque de protection du visage EN 166

Protection de la peau

Protection des mains



Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection corporelle

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Laver les



vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil avec filtre à particules (EN 143). La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

Mise à jour :

04/11/2022

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition :

30/11/2022



indépendants!

Risques thermiques

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	(1013 hPa)	Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	78 °C	
Température de décomposition :	(1013 hPa)	Aucune donnée disponible	
Point éclair :		47 °C	
Température d'auto-inflammation :		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité :		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité :		Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur :	(50 °C)	Aucune donnée disponible	
Densité :	(20 °C)	0.99	g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	non applicable	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)	Aucune donnée disponible	
Solubilité dans les corps gras :	(20 °C)	Aucune donnée disponible	
pH :		Aucune donnée disponible	
log P O/W :		Aucune donnée disponible	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	Aucune donnée disponible	DIN gobelet 4 mm
Viscosité :	(20 °C)	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur relative :	(20 °C)	Aucune donnée disponible	
Indice d'évaporation :		Aucune donnée disponible	
Solides inflammables :		Aucune donnée disponible.	
Gaz inflammables :		Aucune donnée disponible.	
Propriétés explosives :		Aucune donnée disponible.	

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

produit :

Mise à jour : 04/11/2022

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition : 30/11/2022

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. Maniement sûr: voir rubrique 7

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Eviter tout type de manipulation incorrecte.

10.5 Matières incompatibles

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de combustion dangereux Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants: Vapeurs ou gaz corrosifs.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (Ethanol absolu partiellement dénaturé au Bitrex ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	6200 mg/kg
Paramètre :	DL50 (Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	340 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (Ethanol absolu partiellement dénaturé au Bitrex ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	20 g/kg
Paramètre :	DL50 (Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	660 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	CL50 (Ethanol absolu partiellement dénaturé au Bitrex ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	124.7 mg/l
Temps d'exposition :	4 h
Paramètre :	CL50 (Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat

Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

Mise à jour : 04/11/2022
Date d'édition : 30/11/2022

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Dose efficace : > 900 mg/m³
Temps d'exposition : 8 h

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (Ethanol absolu partiellement dénaturé au Bitrex ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Alburnus alburnus (ablette)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 11000 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 8.9 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (Ethanol absolu partiellement dénaturé au Bitrex ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

Mise à jour : 04/11/2022 **Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)
Date d'édition : 30/11/2022

Dose efficace : 9268 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2)
Espèce : Ceriodaphnia spec
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : 3.1 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC10 (Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : 0.46 mg/l
Temps d'exposition : 16 D

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : IC50 (Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries
Dose efficace : 61.1 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Toxicité sur autres organismes aquatiques

Paramètre : IC50 (Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2)
Espèce : Entomoneis punctulata cf
Paramètres d'évaluation : Toxicité sur autres organismes aquatiques
Dose efficace : 76 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Paramètre : IC50 (Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2)
Espèce : Nitrosomonas sp
Paramètres d'évaluation : Toxicité sur autres organismes aquatiques
Dose efficace : 21 mg/l
Temps d'exposition : 24 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Facteur de bioconcentration (FBC) (Ethanol absolu partiellement dénaturé au Bitrex ; N°CAS : 64-17-5)
Facteur de bioconcentration (FBC)
Facteur de bioconcentration (FBC)
Valeur : 3
Paramètre : Facteur de bioconcentration (FBC) (Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2)
Facteur de bioconcentration (FBC)
Valeur : 17.5
Paramètre : Log KOW (Ethanol absolu partiellement dénaturé au Bitrex ; N°CAS : 64-17-5)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
Valeur : -0.3
Paramètre : Log KOW (Phénol cristaux détachés ; N°CAS : 108-95-2)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

produit :

Mise à jour : 04/11/2022

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition : 30/11/2022

Valeur : 1.47

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur. Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets. Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Élimination du produit/de l'emballage

Options de traitement des déchets

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives. Soumis à une documentation.

Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non contaminés doivent être revalorisés ou recyclés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1992

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Ethanol absolu partiellement dénaturé au Bitrex · Phénol cristaux détachés)

Transport maritime (IMDG)

FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Ethanol absolute partially denatured with Bitrex · Phenol detached crystals)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Ethanol absolute partially denatured with Bitrex · Phenol detached crystals)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3

Code de classification : F1

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

Mise à jour : 04/11/2022 Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)
Date d'édition : 30/11/2022

Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450 litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID.
Étiquette de danger : 3
Transport maritime (IMDG)
Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG 2.3.2.5 (<= 450 l)
Étiquette de danger : 3
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Étiquette de danger :



14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] selon le règlement (UE) n° 2020/878

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Catégories de danger	P5c - FLAMMABLE LIQUIDS
Des exigences relatives au seuil bas (t)	5000
Des exigences relatives au seuil haut (t)	50000

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

Mise à jour : 04/11/2022
Date d'édition : 30/11/2022

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40

Directives nationales

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM:	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)
EINECS:	Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
EC50:	Concentration Efficace 50 (Concentration Efficace Maximale pour 50% des Individus)
LC50:	Concentration létale 50 (concentration létale pour 50 % des individus)
IC50:	Concentration d'inhibiteur 50 (concentration inhibitrice pour 50 % des individus)
NOEL:	Niveau sans effet observé (dose maximale sans effet)
DNEL:	Dose dérivée sans effet (dose dérivée sans effet)
DMEL:	Niveau d'effet minimal dérivé (dose dérivée d'effet minimal)
CLP:	Classification, étiquetage et emballage
CSR:	Rapport sur la sécurité chimique
LD50:	Dose létale 50 (dose létale pour 50 % des individus)
IATA:	Association internationale du transport aérien
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale
Codice IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses
PBT:	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID:	Réglementation concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
STEL:	Limite d'exposition à court terme
TLV:	Valeur limite du seuil
TWA:	Pondérée dans le temps
UE:	Union Européenne
vPvB:	Très persistant très bioaccumulable
N.D.:	Indisponible
N.A.:	N'est pas applicable
VvWvS.:	Texte du règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux en classes de danger pour l'eau

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
selon le règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : 113661 - Solution basique de fuchsine phénolique

Mise à jour : 04/11/2022

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition : 30/11/2022

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. Les informations sont destinées à vous donner des conseils sur la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, la transformation, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être transférées à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou en cas de transformation, les informations de cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour le nouveau matériau reconstitué.
